



**PLAN DE PRÉVENTION
DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES**

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

transcription du zonage réglementaire de juin 2000 (fond cadastral et topographique)
sur fond cadastral de 2016

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
 Zones d'interdictions	m : marées
 Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, t : crues des torrents et des rivières torrentielles
 Zones de contraintes faibles	v : tassements sur versant
 Zones sans contrainte spécifique	G, g1, g2, g3 : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractères en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

--- Limite des zones initialement étudiées au 1/5000

--- Limite de la zone d'étude

Echelle : 1/5000
© cadastre DGI